

Rebondissement dans l'affaire Br Sarl

Yves Mapakou et ses complices traduits devant les tribunaux en France

Georges Mpaga, membre activiste de la société civile vient de solliciter les services de Me Norbert Tricaud, avocat ténor du barreau de Paris, pour le dépôt d'une plainte au Pôle financier sur l'affaire Br Sarl, avec comme cerveau de la bande, le pasteur Yves Mapakou.



Georges Mpaga, premier sur la gauche, initiateur de la plainte contre l'Etat gabonais.

Merlin Mbina

Les ONG ROLB, l'association « On ne m'achète pas » et le collectif de clients spoliés par Br Sarl viennent de saisir le parquet du Tribunal de Paris, notamment le Pôle financier. Et pour donner un sens à leur démarche, ces activistes de la société civile libre ont sollicité les services de Me Norbert Tricaud, avocat au barreau de Paris. Cette initiative vient supplanter celle de l'autre groupe conduit par Roland Mba, accusé de naviguer en eau trouble et de jouer le jeu des bourreaux des clients floués.

Pour rappel, Br Sarl est une microfinance qui a commencé ses activités en 2012 au Gabon. Elle offrait de gros pourcentages à ceux qui venaient placer leur argent dans cette structure. Alors que tout allait bien, dans le meilleur de monde, il y a un an, Yves Mapakou s'est enfui avec l'argent des épargnants. Malgré les sit-in des plaignants, rien n'y fait. Mieux, le « *vouvouzelateur national* », Alain Claude Bilié-By-Nzé s'est juste contenté de dire qu'ils ont été floués au quartier. Pathétique ! Après moult entourloupes orchestrées par la bande à Roland Mba, du côté du ROLB, à Louis, les choses

se sont emballées. Et depuis vendredi dernier, une plainte a été déposée en France. Dans ces conditions, la France n'étant pas le Gabon, il y a lieu d'espérer que dans les prochains jours, l'escroc Yves Mapakou et ses acolytes répondront de leur forfait devant le Pôle financier du Tribunal de Paris. A y voir, Yves Mapakou, qui a depuis lors, composé la musique reggae pour clamer son innocence devrait désormais avoir un sommeil léger. Car sa

traque est ouverte. Seul fait et non le moindre, le procureur de la République Stevee Ndong Essame Ndong, du Tribunal de Libreville, demeure aphone. Allez-y comprendre. Les prochains jours nous réservent des rebondissements. Comme pour dire que la cavale d'Yves Mapakou est en train de prendre fin et les têtes vont tomber. ■

(Affaire à suivre)



O.B.M

À la faveur d'un point-presse donné le vendredi 29 juillet dernier, dans un restaurant au quartier Louis, le collectif des régies publicitaires non réhabilitées est monté au créneau pour fustiger la réinstallation depuis quelques mois, dans la capitale, de nouveaux panneaux publicitaires. Ce, alors qu'il y a près de deux ans, sur les mêmes installations, étaient détruits leurs panneaux.

Pour Wilfried Koumba-Mouity, porte-parole du collectif, ce n'est ni plus ni moins que la manifestation d'une injustice. Sinon, comment expliquer que « le 10 janvier 2014, le ministère des Travaux publics initiait une opération de libération du domaine public routier, alors que la loi 15/96 du 06 juin 1996 relative à la décentralisation (...) dispose qu'une collectivité locale est une personne morale de droit public, distincte de l'Etat. De ce fait, une telle opération aurait dû être décidée par arrêté municipal et non par arrêté ministériel ».

« C'est donc la mort dans l'âme que l'ensemble des opérateurs économiques exerçant dans ce secteur, ont assisté impuissants, au démantèlement brutal de leurs panneaux publicitaires, par les éléments du génie militaire », rajoute dépité, le porte-parole du collectif.

Conséquence d'une telle barbarie : plus de 1000 salariés et leurs familles mis en situation de précarité, saccage d'un secteur entier, des millions d'investissements volés en fumée. A qui profite un tel acte atroce ?

Pour le collectif, la mise à mort des régies financières gabonaises est aujourd'hui profitable à une régie publicitaire internationale française, dont l'Etat gabonais serait l'un des actionnaires par l'entremise du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS). Devant une injustice aussi manifeste, le collectif demande que soient engagées des discussions menant à des probables réparations. Dans le cas contraire, il (le collectif) se réserve le droit d'assigner l'Etat devant les juridictions compétentes. ■

(Affaire à suivre)

PARQUET
DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE PARIS
BUREAU D'ORDRE
Pôle Financier
5-7 rue des Italiens
75009 Paris

RECRISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTÉ - AVOCAT

Plainte déposée le : 29 JUILLET 2016

Par : Maître Norbert TRICAUD

Nos références: P 16 211 000 107

Nature de l'affaire : ESCROQUERIE-ABUS DE CONFIANCE - BLANCHIMENT

PARTIES

PLAIGNANT(S) :

Personne(s) physique(s) : Mr Franck AGONDJOT

Personne(s) morale(s) : ROLB - BUREAU DU COLLECTIF DES CLIENTS SPOLIÉS PAR BR SARL « BATISSEUR DE RICHESSES » - Asso « ON NE M'ACHÈTE PAS »

MIS EN CAUSE :

Personne(s) physique(s) : Mr Yves MAPAKOU - Mr Ignace KOUBLA et Mr Aristide KODJO GUENZO

Personne(s) morale(s) :

Autres personnes mises en cause :

Transmis à la Section F2

Paris le 29 JUILLET 2016